



**INSTANCE BASSIN ENSEIGNEMENT  
QUALIFIANT FORMATION EMPLOI  
BRUXELLES**  
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2019

Tous les avis sont consultables et téléchargeables à l'adresse : <https://www.bassinfe-bxl.be/avis>

# Table des matières

<b>1. Ressources de l'Instance en matière de Ressources Humaines.....</b>	<b>p 4</b>
<b>2. Dialogue et concertation entre acteurs locaux : Enseignement, Formation, Emploi... p 5</b>	
2.1 Réunions de l'Instance Bassin EFE Bruxelles	
2.2 Réunions du Bureau de l'Instance Bassin EFE Bruxelles	
2.3 Réunions de la Chambre Enseignement Bruxelles	
<b>3. Elaboration des Rapports analytiques et prospectifs.....</b>	<b>p 6</b>
3.1 Rapport analytique et prospectif 2017	
3.2 Rapport analytique et prospectif 2018	
3.3 Synthèse des thématiques communes 2016-2019	
<b>4. Mission de remise d'avis.....</b>	<b>p 6</b>
4.1 Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2016-2017	
4.2 Dispositif partagé par les opérateurs de formation professionnelle et le Consortium de Validation des Compétences relatif à la certification des compétences professionnelles.	
4.3 Avis d'initiative concernant le pacte pour un Enseignement d'Excellence	
4.4 Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux primes visant à favoriser la formation en alternance	
4.5 Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2017-2018	
4.6 Avis sur l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la commission communautaire française relatif à la validation des compétences	
4.7 Appel à projet modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2018-2019	
4.8 Avis relatif aux conclusions du projet pilote Certificat de Compétences Professionnelles	
4.9 Agréments et ré-agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle.	
<b>5. Pôles de synergies.....</b>	<b>p 7</b>
5.1 Pôle de synergies AlphaFLEVal	
5.2 Pôle de synergies Horeca	
5.3 Pôle de synergies Alternance	
5.4 Comité de pilotage : Evaluation pôle de synergies	

**6. Activités de la Chambre Enseignement..... p 11**

**6.1 Plan de redéploiement - Octroi des incitants financiers**

**6.2 Journée du Qualifiant**

**7. Autres missions de l'Instance Bassin EFE..... p 13**

**7.1 Plan de Formation 2020**

**7.2 Groupes de travail**

# 1. Ressources de l'Instance en matière de RH

La composition de l'équipe permanente de l'Instance Bassin EFE Bruxelles pour l'exercice 2017 était la suivante :

Nom-Prénom	Fonction	Nombre équivalent temps plein
Van Opstal Claude	Chef de projet Chambre Enseignement	1 ETP
Ben Baghdad Fayza	Assistante Administrative	1 ETP
Storme Aurélie	Chargé de mission	1 ETP
Santini Jessica	Chargé de mission	1 ETP
Bel Hadj Hind	Assistante Administrative	1 ETP
Beudelot Jérémy	Chargée de mission	1 ETP
Guillaume Romy	Chargée de mission	1 ETP

La Composition de l'équipe permanente de l'Instance Bassin EFE Bruxelles pour l'exercice 2018 était la suivante :

Nom-Prénom	Fonction	Nombre équivalent temps plein
Van Opstal Claude	Chef de projet Chambre Enseignement	1 ETP
Ben Baghdad Fayza	Assistante Administrative	1 ETP
Bel Hadj Hind	Assistante Administrative	0,5 ETP
Santini Jessica	Chargée de mission	1 ETP
Ali Mohamed Rayyane	Assistante Administrative	0,5 ETP - Contrat de remplacement
Doré Antoine	Chargé de mission	1 ETP
Le Chenadec Eric	Chargé de mission	1 ETP
Beudelot Jérémy	Chargée de mission	1 ETP
Storme Aurélie	Chargée de mission	1 ETP

La Composition de l'équipe permanente de l'Instance Bassin EFE Bruxelles pour l'exercice 2019 était la suivante :

Nom-Prénom	Fonction	Nombre équivalent temps plein
Baton Denis	Chef de projet Chambre Enseignement	1 ETP.
Ben Baghdad Fayza	Assistante Administrative	1 ETP
Mesnil Laure	Coordinatrice	1 ETP
Ali Mohamed Rayyane	Assistante Administrative	1 ETP - Contrat de remplacement
Bel Hadj Hind	Assistante Administrative	1 ETP
Carlier Donat	Chef de service	1 ETP
Doré Antoine	Chargé de mission	1 ETP
Santini Jessica	Chargé de mission	1 ETP
Ammar Nora	Chargée de mission	1 ETP

## 2. Dialogue et concertation entre acteurs locaux : Emploi, Formation, Enseignement

### **2.1 Réunions de l'Instance Bassin EFE Bruxelles**

Outre le Président, l'IBEFE est composée de 24 membres, soit :

- 8 interlocuteurs sociaux
- 8 représentants pour la formation / l'emploi / l'insertion
- 8 représentants pour l'enseignement

Ceux-ci ont un mandat de 4 ans. Les séances plénières de l'Instance s'ouvrent également à une série d'invités à titre d'expert, soit de manière régulière, soit ponctuelle, selon les thématiques traitées.

L'IBEFE Bruxelles s'est réunie 10 fois en 2017, 9 fois en 2018 et 8 fois en 2019.

### **2.2 Réunions du Bureau de l'Instance Bassin EFE Bruxelles**

L'Instance Bassin EFE Bruxelles a décidé de fixer la composition de son Bureau comme suit : Président et Vice-Présidents de l'Instance, Président de la chambre Enseignement.

Depuis septembre 2019, un représentant de la Febisp et un représentant du Sfpme sont invités systématiquement au Bureau.

Le Bureau de l'Instance Bassin EFE Bruxelles s'est réuni à dix reprises en 2017, 10 fois en 2018 et 8 fois en 2019.

### **2.3 Réunions de la Chambre Enseignement Bruxelles**

La Chambre Enseignement a tenu 2 Assemblées Générales en 2017, 1 en 2018 et 1 en 2019.

La Chambre Enseignement Bruxelles s'appuie également sur un Bureau qui s'est réuni à 2 reprises en 2017, 3 reprises en 2018 et à 3 reprises en 2019.

## 3. Elaboration des Rapports analytiques et prospectifs

### 3.1 Rapport analytique et prospectif 2017

La troisième édition du RAP a permis de passer en revue les secteurs professionnels suivants :

- transport et logistique,
- santé et action sociale,
- agronomie,
- construction

### 3.2 Rapport analytique et prospectif 2018

La quatrième édition du RAP était destinée à couvrir la période 2018-2021.

Les secteurs de l'électrotechnique, de l'Industrie technologique et du numérique ont été validés en assemblée plénière du 23 janvier 2018 pour être étudiés. Cependant, étant donné le départ de certains chargés de missions, seul le secteur de l'Industrie technologique avec un focus sur l'électrotechnique a pu être traité dans le présent RAP.

### 3.3 Synthèse des thématiques communes 2016-2019

Dans le cadre de son rôle d'appui au pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle, l'Instance bassin identifie une série de métiers ou filières jugées prioritaires à développer dans le bassin, en raison de critères liés aux besoins en emploi et à l'offre existante. Cette liste d'orientations est actualisée chaque année, et figure dans le Rapport analytique et prospectif.

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site <https://www.bassinefe-bxl.be/>

## 4. Mission de remise d'avis

Les avis délivrés par l'Instance Bassin portent sur toute question en matière d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle et d'emploi, sont rendus d'initiative ou à la demande des acteurs politiques. Sur la période considérée, l'IBEFE Bruxelles a rendu 9 avis qui sont consultables sur le site internet de l'Instance.

AVIS N°	TITRE	DATE D'ADOPTION
<b>Avis 8</b>	Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2016-2017	30/05/2017
<b>Avis 9</b>	Dispositif partagé par les opérateurs de formation professionnelle et le Consortium de Validation des Compétences, relatif à la certification des compétences professionnelles.	24/10/2017
<b>Avis 10</b>	Avis d'initiative concernant le pacte pour un Enseignement d'Excellence	23/01/18

Tous les avis sont consultables et téléchargeables à l'adresse : <https://www.bassinefe-bxl.be/avis>

<b>Avis 11</b>	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux primes visant à favoriser la formation en alternance	23/01/18
<b>Avis 12</b>	Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2017-2018	29/05/18
<b>Avis 13</b>	Avis sur l'avant-projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la commission communautaire française relatif à la validation des compétences	10/10/18
<b>Avis 14</b>	Appel à projet modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2018-2019	06/06/19
<b>Avis 15</b>	Avis relatif aux conclusions du projet pilote Certificat de Compétences Professionnelles	01/10/19
<b>Avis 16</b>	Agréments et ré-agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle	19/11/19

## 5. Pôles de synergies

### 5.1 Pôle de synergies AlphaFLEVal

Le pôle de synergies AlphaVal a été initié en 2016 suite à une recommandation de l'IBEFE (l'avis n°3) portant sur le soutien à l'accès à la validation des compétences pour les demandeurs d'emploi inoccupés ne maîtrisant pas le français. Ce pôle a été rebaptisé par la suite, en cours de projet, AlphaFLEVal étant donné qu'un glissement a été opéré du public alpha vers le public FLE.

Depuis sa création, deux projets pilotes y ont été développés avec comme objectif d'accompagner des candidats à la validation ayant des compétences suffisantes dans une partie de métier mais pour qui la langue française est un obstacle à la compréhension des consignes données lors de l'épreuve de validation.

Partant du constat qu'un certain nombre de personnes ne parviennent pas à réussir les épreuves de validation par manque de maîtrise de la langue française alors que leurs compétences professionnelles sont confirmées, un premier pilote a été mis en place courant 2016-2017. Ce projet, porté par le Consortium de Validation Des Compétences (CVDC), met en place un module long destiné à accompagner les candidats à la validation. Sont confiés à la mission locale de Schaerbeek l'accompagnement ainsi que des cours de gestion de stress. Les cours de français orienté métier validation sont, quant à eux, organisés par l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française d'Uccle (IEPSCF).

Ce premier projet pilote a confirmé l'hypothèse de départ, à savoir qu'un certain nombre de candidats échouaient aux épreuves de validation des compétences parce que leur connaissance du français ne leur permettait pas de comprendre suffisamment ce qui était attendu d'eux au moment de l'épreuve et a abouti à l'élaboration d'un guide « bonnes pratiques » du conseiller accompagnement des publics à la VDC.

En 2017, un deuxième pilote, toujours porté par le CVDC et s'inscrivant dans la continuité du précédent, a été lancé dans le but d'étendre la méthodologie développée à un plus grand nombre de partenaires. Ce sont cinq missions locales qui ont décidé de prendre part à ce second pilote : Etterbeek, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles et Schaerbeek. Celles-ci ont élaboré leur projet d'accompagnement

vers différents métiers choisis (plafonneur-cimentier, carreleur, peintre décorateur, ouvrier de voirie, jardinier et aide-ménager) en fonction de leur réseau, de leurs actions et de leur public spécifique. Les autres partenaires du projet sont Actiris, les chargés de mission des centres de validation des compétences et la FeBISP.

A la demande de Monsieur le ministre Didier Gosuin, l'évaluation des pilotes a été confiée à un évaluateur externe : le laboratoire Spiral. L'objectif était de permettre, par le biais du rapport d'évaluation, de prendre une décision sur d'éventuels financements en vue d'une extension pour 2019, voire d'une pérennisation sous une prochaine législature. Ce rapport met en évidence les points forts et faibles, préconise un modèle d'accompagnement et présente une série de recommandations. Il a été présenté à l'ensemble des acteurs, aux membres du Comité de pilotage du Pôle de synergies ainsi qu'au représentant du Cabinet le 14 décembre 2018. Certains acteurs impliqués dans les pilotes ont partagé leur positionnement sur les recommandations formulées par le laboratoire Spiral. Celles-ci ont été transmises au Cabinet.

En plénière du 5 février 2019, il a été décidé de clôturer le pôle de synergie Alpha FLE Val et d'en évaluer le fonctionnement. Les résultats de cette évaluation alimenteront les réflexions sur le cadre de fonctionnement des futurs pôles de synergies.

## **5.2 Pôle de synergies Horeca**

Le souhait de mise en commun et de dialogue entre partenaires est bien présent chez les opérateurs de terrain. Et ce, d'autant que le secteur de l'Horeca est en tension à Bruxelles et que des concertations doivent avoir lieu entre les partenaires du territoire pour réagir aux mutations affectant le secteur. L'objectif restant avant tout l'insertion du public.

Face à ces constats, les membres du pôle de synergies Horeca ont proposé lors de la réunion du 5 juin 2018 de faire du pôle un groupe récurrent de réunion, de partage et d'échange sur des thèmes précis et proches du terrain. Les opérateurs auraient la possibilité d'y mettre en commun leurs bonnes pratiques, de diffuser les informations en leur possession, d'évoquer ensemble et de faire remonter aux institutions concernées leurs préoccupations.

## **5.2 Pôle de synergies Alternance**

Le pôle de synergies Alternance a été conçu comme une plateforme francophone et néerlandophone ayant vocation à rassembler les acteurs bruxellois de l'alternance : opérateurs de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, représentants de l'emploi, de l'orientation, des entreprises et des secteurs, représentants politiques et institutions impliquées dans la régulation et la promotion de l'alternance. Ce pôle de synergies a pour mission de constituer un espace d'information, de concertation et d'action permettant de renforcer la cohérence entre les actions des différentes institutions et de développer des projets communs de promotion de l'alternance dans la région bruxelloise.

Une réunion inaugurale a eu lieu le 31 janvier 2018. Elle a permis de présenter les objectifs du pôle de synergies, de faire le point sur les évolutions politiques et réglementaires touchant au cadre de l'alternance et de proposer un aperçu des actions en lien avec l'alternance incluses dans le Plan formation 2020. Il a été décidé qu'un comité de pilotage constitué de représentants de l'IBEFE

Bruxelles, de Tracé Brussel et de représentants du PF 2020 serait en charge de l'animation du pôle de synergies et de ses projets pilotes.

Le pôle de synergies alternance prévoyait la mise en place de groupes de travail pour mener ou accompagner des actions. Un comité opérationnel a ainsi été organisé fin 2017-début 2018 pour organiser la formation des consultants alternance d'Actiris et accompagner la mise en place de la cellule. Un GT a par ailleurs été mis en place en avril 2018 autour du projet d'organiser une Semaine de l'Alternance pour faire la promotion de l'alternance à Bruxelles. Des consultations avec les principaux acteurs de l'alternance ont été menées dans les mois qui ont suivi sur ce sujet par l'IBEFE et Tracé Brussel.

Le pôle de synergies alternance a été mis en suspens au mois de septembre 2018 à cause du manque d'effectifs à l'Instance Bassin et dans l'attente d'un travail de redéfinition des objectifs, du mode de fonctionnement et des moyens d'action de ce pôle.

#### ***5.4 Comité de pilotage : Evaluation des pôles de synergie***

En assemblée générale plénière du 29 mai 2018, les membres se sont accordés sur la nécessité d'avoir une compréhension commune des pôles de synergies et du cadre dans lequel ils doivent être développés. En effet, suite à une demande formulée par le Ministre wallon de l'emploi de disposer d'un état des lieux des pôles de synergies, il a été constaté que tous les bassins « ne mettent pas la même chose derrière le concept ».

Parallèlement, les membres de l'équipe du secrétariat ont pointé la nécessité de posséder un cadre qui permette d'aborder des enjeux transversaux tels que l'alternance et la validation des compétences dans le cadre des pôles de synergies, et en même temps le besoin d'un cadre clair sur la manière de mettre en place et assurer le fonctionnement de ces dispositifs.

Une amorce de réflexion a été entamée lors de cette assemblée plénière pour identifier une vision commune des pôles de synergies, leur plus-value et les conditions de leur mise en place, tout en restant conforme aux fondements qui se trouvent dans l'accord de coopération.

L'Instance Bassin de Bruxelles a décidé en octobre 2018 de recruter un manager de transition afin d'établir un diagnostic de situation et d'apporter des recommandations qui permettront à terme d'améliorer sa situation. Une des recommandations qui a été formulée est de redéfinir les objectifs ainsi que les résultats attendus du pôle de synergies Alternance selon le cadre qui aura émergé de la réflexion. Il a été validé en assemblée plénière 5 février 2019, d'évaluer le fonctionnement du pôle de synergies AlphaFLEVal et de confier la mission à un expert externe. Etant donné qu'une réflexion sur l'identification d'une vision commune des pôles de synergies, de leur plus-value et des conditions de mise en place doit se faire, le bureau du 19 février 2019 a décidé de ne pas limiter l'évaluation au pôle de synergie AlphaFLEVal mais de l'étendre à l'ensemble des pôles de synergies. L'évaluation est toujours en cours.

## 6. Activités de la Chambre Enseignement

### 6.1 Plan de redéploiement – Octroi des incitants financiers

#### Année scolaire 2018-2019

Lors de sa réunion du 5 février 2019, l'Instance de Pilotage Inter réseaux de l'Enseignement Qualifiant a adopté le plan de redéploiement de l'offre d'enseignement n°2 et l'a proposé à l'approbation du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les options contenues dans ce plan sont en correspondance avec les métiers identifiés comme thématiques prioritaires par l'IBEFE du territoire. Elles peuvent bénéficier d'incitants à la création ou au maintien selon la classification retenue par le bassin. Lorsque l'IBEFE a déterminé que l'offre de formation initiale était à créer sur le territoire, cela implique que les options correspondantes peuvent bénéficier d'incitants à la création, et, a fortiori, au maintien.

Lorsque l'IBEFE a déterminé que l'offre de formation initiale était à maintenir sur le territoire, cela implique que les options correspondantes peuvent bénéficier d'incitants au maintien. Toutefois, si une occurrence venait à disparaître sur le territoire, la chambre pourrait décider d'octroyer des incitants à la création d'une option identique afin de maintenir le niveau de l'offre. La chambre pourra examiner toute demande d'incitants à la création ou au maintien d'options des secteurs repris dans le plan et menant à des métiers qui n'ont pas été examinés par l'IBEFE.

L'IBEFE ne se prononçant pas sur la nécessité de réduire l'offre de formation initiale sur son territoire, la chambre examinera toute demande d'incitants à une fermeture d'option, en vue d'un redéploiement plus efficace de l'offre d'enseignement qualifiant sur le territoire.

Une présentation des thématiques communes et des recommandations de l'IBEFE a été organisée lors de l'Assemblée générale du 4 décembre 2018. Sur base de la liste de métiers, les membres de la Chambre Enseignement ont demandé de laisser en maintien, le technicien en informatique et le réparateur/installateur d'appareils électroménagers. Les options en « technicien en informatique » ont trois occurrences sur le bassin. Au niveau de l'analyse des offres, le besoin en « indépendants » est souvent peu mis en avant, mais est importante au niveau des possibilités d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Les membres du Bureau Chambre Enseignement ont décidé de continuer à soutenir exclusivement les secteurs de l'Agronomie, de l'Industrie et de la Construction. Durant ce Bureau, les membres ont par ailleurs décidé de regrouper l'ensemble des écoles proposant les options des 3 secteurs afin de discuter des projets et de proposer une répartition d'incitants à présenter à l'Assemblée générale qui se tiendrait à la suite des Comités d'accompagnement.

Ensuite, un courrier a été envoyé aux établissements scolaires concernés mi-janvier afin de les inviter à proposer des projets de maintien ou de création d'option et à participer au Comité

d'accompagnement prévu le 07 février 2019. Le plan de redéploiement 2019-2022 a été approuvé lors de l'Assemblée générale qui s'est également le 07 février 2019.

#### Année scolaire 2019-2020

Le 14 octobre 2019, les thématiques communes actualisées ont été présentées aux membres du Bureau de la Chambre Enseignement. En vue d'actualiser le processus incitants 2020-2021, les membres ont décidé :

- de continuer à inclure au Plan de Redéploiement 2019-2023 les secteurs Industrie et Construction ;
- d'inclure dans le PR 2019-2023 le secteur Services aux personnes (Au regard des demandes et des critères d'éligibilité décrets, aucune demande de soutien liée au secteur Services aux personnes n'a été retenue. Conséquemment, le Bureau propose a posteriori de ne pas l'inclure à l'actuel PR 2019-2023) ;
- d'exclure du processus incitant 2020-2021 le secteur Agronomie (néanmoins celui-ci demeure dans le PR 2019-2023) ;
- de soutenir une seconde année la création de l'OBG Barman 7TQ - 4130 (La 7TQ Barman est une nouvelle OBG décrétalement ouvrable dès septembre 2019 (A.Gt 06-11-2018 M.B. 06-12-2018). Conséquemment les membres de l'Assemblée Générale Chambre Enseignement/IPIEQ ont décidé l'année passée de soutenir cette nouvelle OBG qui ne figurait extensivement pas dans les thématiques communes 2018. Cette suite de création a donc été soutenue pour l'année scolaire 2020-2021, même si le secteur Hôtellerie-Alimentation n'est pas soutenu par le PR 2019-2023).

Après que le processus incitant ait été actualisé par le Bureau Chambre Enseignement/IPIEQ pour l'année scolaire 2020-2021, le chef de projet a organisé deux Comités d'accompagnement, un premier dédié aux secteurs Industrie et Construction, et un second pour le secteur Services aux personnes.

43 projets ont été déposés dont 1 demande de soutien à la fermeture, 12 demandes de soutien à la création et 30 demandes de soutien au maintien. Ces demandes listées ont été ensuite présentées aux membres du Bureau le 21 novembre 2019 qui, au regard des conditions décretales d'éligibilités (Décret du 11 avril 2014), se sont accordés sur une méthodologie pour évaluer les projets éligibles et ainsi proposer une répartition des incitants à l'Assemblée Générale Chambre Enseignement/IPIEQ. Au total, ont été retenus, 1 projet de fermeture, 4 projets de création (dont 2 suites de création) et 14 projets de maintien.

Lors de sa réunion du 7 janvier 2020, l'AG Chambre Enseignement/Instance de Pilotage Inter réseaux de l'Enseignement Qualifiant a adopté le plan de redéploiement de l'offre d'enseignement et l'a proposé à l'approbation du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 6.2 Journée du Qualifiant

En regard des conditions de crise sanitaire, le Bureau de la Chambre Enseignement de Bruxelles a pris la décision d'annuler l'évènement Journée du qualifiant prévu initialement le samedi 9 mai 2020.

La prochaine édition devrait normalement se tenir le samedi 8 mai 2021.

# 7. Autres missions de l'Instance Bassin EFE

## 7.1 Plan de Formation 2020

Le bassin co-pilote 4 mesures du plan formation 2020.

### Mesure 18 : DEVELOPPER LES PASSERELLES ENTRE OPERATEURS

Le développement de passerelles entre opérateurs d'enseignement, d'ISP (Insertion socioprofessionnelle), de validation et de formation permettra de renforcer :

- l'accrochage des publics dans des parcours les plus fluides et directs permettant l'accès aux formations qualifiantes ;
- la complémentarité des offres de formation, d'enseignement, d'ISP et de validation. Un cadastre des passerelles et une analyse des développements de nouvelles possibilités en la matière seront réalisés par les opérateurs publics de formation.

### MESURE 27 : DEVELOPPER ET APPROFONDIR LES PARTENARIATS AVEC L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT

Le développement de partenariats de la formation et de l'emploi avec l'enseignement secondaire, en amont de la sortie de l'enseignement, constitue une priorité. Le caractère de seconde chance de la formation continue à dépendre fortement du parcours antérieur du jeune. Avoir obtenu un diplôme avant la formation professionnelle reste déterminant pour obtenir un emploi. Un jeune qui a un diplôme du secondaire supérieur possède de meilleures chances de décrocher un travail que celui qui ne détient qu'un diplôme du second degré de l'enseignement secondaire. L'objectif premier reste donc la réussite de la scolarité des plus jeunes, en ce compris au travers de l'organisation de partenariats et de passerelles en vue de l'amélioration du taux de certification des Bruxellois.

Sur cette base, il sera demandé à Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Syntra Brussel et l'efp/Sfpme de réaliser, avec l'appui du Bassin et du Banspa, une note de cadrage opérationnelle de redéploiement et de renforcement des collaborations entre les Services publics de l'emploi et de la formation et leurs partenaires, de l'Enseignement et de la formation, ainsi que de l'insertion (Jeep/JUMP) et des fédérations sectorielles. Cette note de cadrage s'appuiera sur les mesures reprises dans la Stratégie 2025, le Plan Garantie pour la jeunesse et le présent Plan Formation 2020 pour proposer la mise en œuvre de nouveaux partenariats permettant par exemple d'anticiper avec Actiris et les fédérations sectorielles la transition de l'école au marché du travail et prévenir le décrochage des Neets.

**MESURE 33 : DECRIRE ET ANALYSER L'OFFRE DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT**

A la demande des Gouvernements, l'Instance Bassin EFE et le Banspa produisent, avec l'appui de l'ensemble des opérateurs, un Cadastre synthétique des offres de formation et d'enseignement reprenant également le nombre et les caractéristiques des publics qui les fréquentent. Cette mission se développera sur la base de conventions statistiques méthodologiquement cohérentes avec l'outil de suivi et d'évaluation ainsi qu'avec l'appui de l'Observatoire Bruxellois de l'emploi et de la formation, de Bruxelles Formation, du VDAB Brussel, du BBP et de l'Enseignement. La même démarche de collaboration alimentera également : •La cartographie et le monitoring de l'offre de formation, ainsi que le monitoring des publics bénéficiaires pilotés par Bruxelles formation; •Le Rapport analytique et prospectif de l'Instance Bassin.

**MESURE 42 : HARMONISER LES TERMINOLOGIES UTILISEES EN FORMATION ET PRODUIRE UN LEXIQUE**

La mission d'harmoniser, de produire et de diffuser un lexique cohérent et commun des termes utilisés en formation sera confiée à Bruxelles Formation, au VDAB Brussel, aux opérateurs de formations PME, au Bassin et au Banspa. Ce lexique permettra de compléter et d'améliorer le glossaire du présent Plan Formation 2020.

**7.2 Groupes de travail**

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place en 2019 :

- GT 1 : « Réorganisation des plénières et du fonctionnement de l'IBEFE » ;
- GT 2 : « Proposition d'articulation des instruments de pilotage de l'offre de formation » ;
- GT 3 : « Méthodologie de production du RAP »
- GT 4 : « Articulation Chambre Enseignement-IBEFE BXL ».